

## II

*Le Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas  
à l'Ambassadeur du Canada aux Pays-Bas*

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Division des questions juridiques et administratives

LA HAYE, le 14 décembre 1949

N° 123171

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la note n° 101, en date du 9 décembre 1949, par laquelle Votre Excellence me fait savoir que le Gouvernement du Canada est disposé à conclure avec le Gouvernement des Pays-Bas un accord conçu dans les termes suivants:

*(Voir note I)*

“(1) Tout citoyen des Pays-Bas... d'entrer ou de débarquer.”

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement des Pays-Bas souscrit aux dispositions précitées et accepte votre proposition de considérer votre note et ma réponse comme constituant entre nos deux Gouvernements un accord qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1950.

Je saisis cette occasion, Monsieur l'Ambassadeur, pour renouveler à Votre Excellence les assurances de ma très haute considération.

STIKKER